CHARTE D'ENTREE EN VELO SUR LE SITE DE MARIGNANE

L'accès au site de Marignane en vélo nécessite l'installation d'un scellé sous la selle. En installant ce scellé, je m'engage à :

- Stationner mon vélo en respectant les zones dédiées à l'extérieur des bâtiments
- **Repartir du site à la fin de ma journée de travail en vélo, et ne pas le laisser sur le site**
- Respecter les règles de circulation
- Utiliser un vélo conforme aux exigences du code de la route
- Respecter les matériels mis à ma disposition (stationnements, casiers, douches…)
- Enregistrer chaque vélo que j'utilise si je dispose de plusieurs, dans la limite de 3/personne
- Signaler tout changement de situation à contact.personnel-transport.ah@airbus.com
- Remplacer et signaler à la banque dédiée à l'Accueil Principal tout scellé volé ou endommagé, et faire modifier mes données d'enregistrement

Matricule :

Nom/Prénom :

Ville :

N° scellé :

Date : Signature :